

Reporters de la démocratie *en bref*



Sommaire



LE PARLEMENT

La Belgique mode d'emploi.....	2
Qu'est ce que le Parlement Fédéral?.....	8
Que fait le Parlement Fédéral?	12
Le rôle du Sénat.....	16

LES PARTIS

Les partis politiques	16
Les partis francophones	18
et néerlandophones	
Les partis au Parlement.....	24

LA LOI

Le chemin d'une Loi.....	26
Lois spéciales et la Constitution	30

LES PARLEMENTAIRES

Comment devenir Parlementaire	32
Une semaine à la Chambre	34
Pourquoi les personnes se lancent	36
dans la politique?	

Glossaire	38
-----------------	----

La Belgique

mode d'emploi

La Belgique est ce qu'on appelle un **État fédéral**.

Cela veut dire qu'il y a des institutions qui décident pour tous et toutes les Belges: les institutions fédérales. Et il y a aussi des institutions qui décident uniquement pour les Wallons (la Région Wallonne), pour les Flamands (la Région flamande) et pour les Bruxellois (la Région Bruxelles-Capitale). Il y a donc en Belgique plusieurs parlements et plusieurs gouvernements qui s'occupent de différentes matières.

Le Gouvernement Fédéral et le Parlement Fédéral concernent l'ensemble des Belges. Les autres sont appelés communautés et régions, ce sont les entités fédérées:

- la **Communauté flamande**: pour toutes les personnes qui parlent flamand,
- la **Fédération Wallonie-Bruxelles**: pour toutes les personnes qui parlent français,
- la **Communauté germanophone**: pour toutes les personnes qui parlent allemand,

- la **Région flamande**: pour toutes les personnes qui habitent en Flandre,
- la **Région wallonne**: pour toutes les personnes qui habitent en Wallonie,
- la **Région de Bruxelles-Capitale**: pour toutes les personnes qui habitent à Bruxelles.

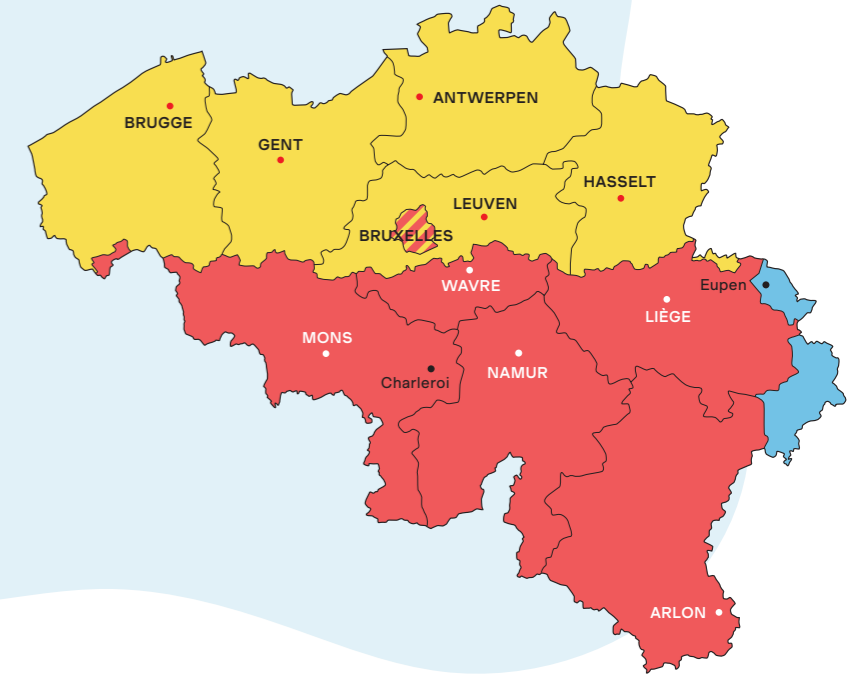


LES COMMUNAUTÉS

- Communauté flamande
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Communauté germanophone

MATIÈRES

- Culture
- Écoles et enseignement
- Médias
- Santé et bien-être
- Recherche scientifique
- Enfance et jeunesse
- Sports
- ...

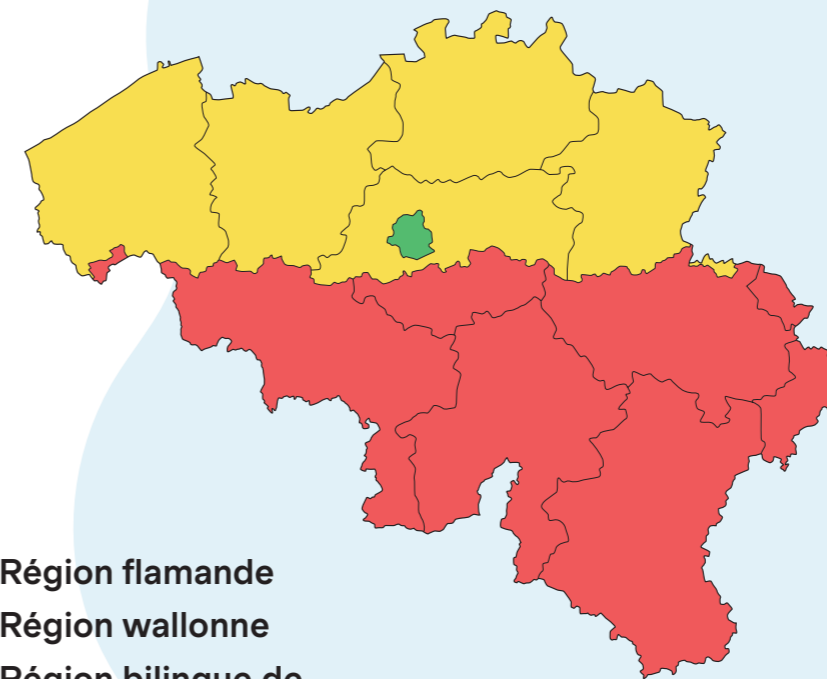


LES RÉGIONS

- Région flamande
- Région wallonne
- Région bilingue de Bruxelles-Capitale

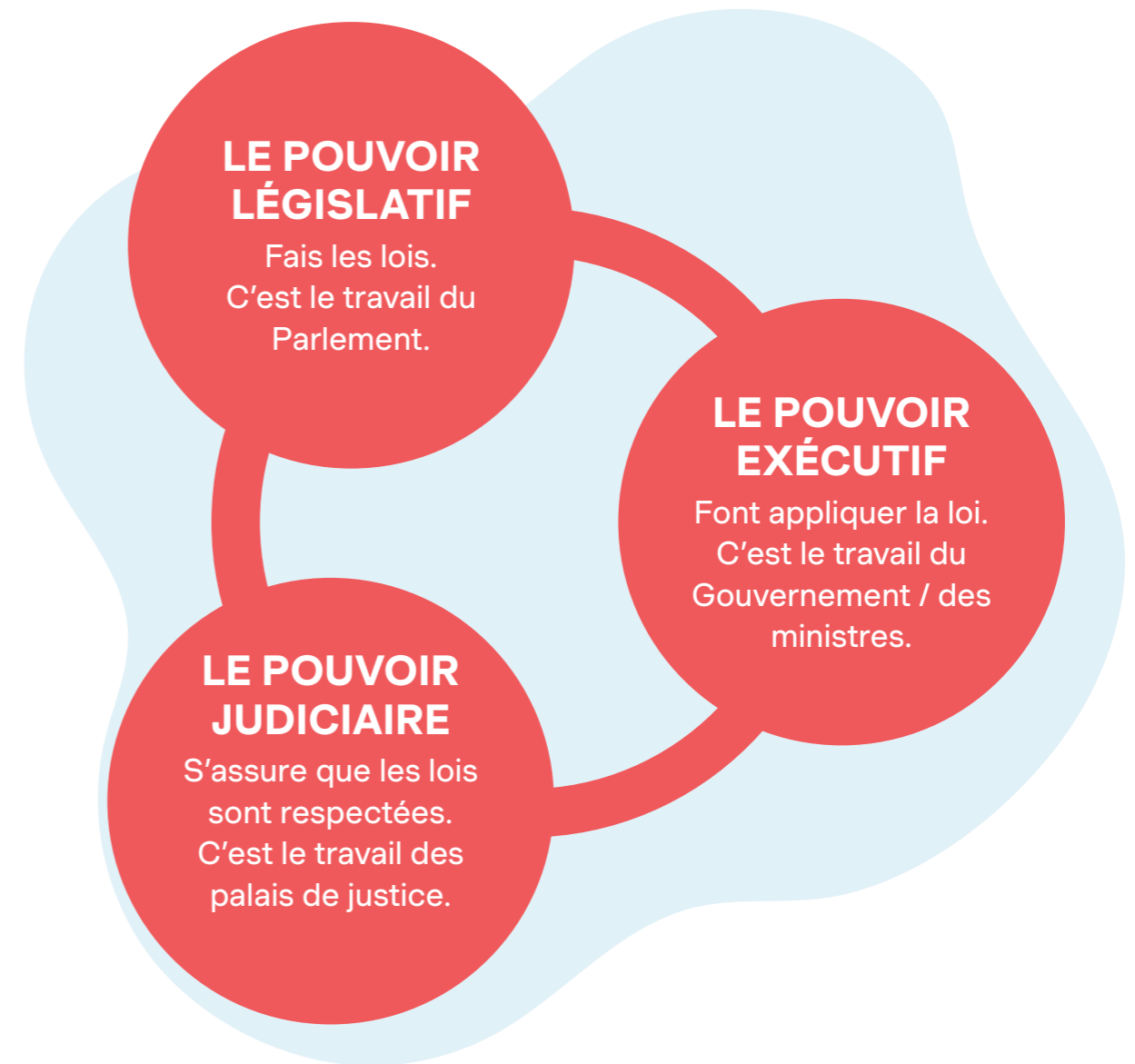
MATIÈRES

- Économie
- Emploi
- Agriculture
- Distribution de l'eau
- Logement
- Travaux publics
- Énergie
- Transports (sauf la SNCB)
- Environnement
- Aménagement du territoire
- Protection de la nature
- ...



LES TROIS POUVOIRS

UNE DÉMOCRATIE REPOSE SUR LA SÉPARATION DES TROIS POUVOIRS



Pour qu'un des trois pouvoirs ne puisse pas tout décider seul, les trois pouvoirs d'un pays se contrôlent entre eux.

Le Parlement crée les lois.

Ensuite, le Gouvernement va veiller à ce qu'elles soient appliquées. Les ministres dirigent l'État et prennent des décisions dans le cadre des lois adoptées par le Parlement.

Et enfin, la Justice va veiller à ce que tout le monde respecte la loi. Les personnes qui enfreignent les lois sont punies par le système judiciaire.

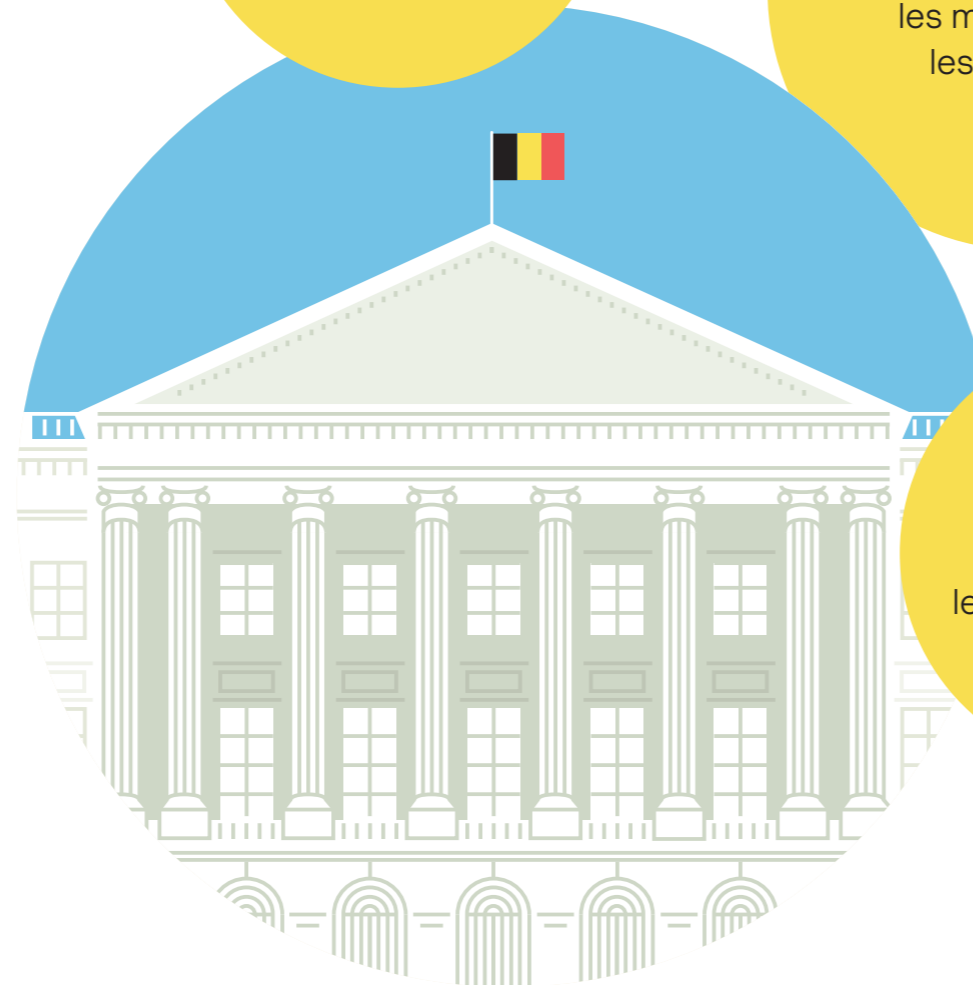
Si par exemple, le Parlement fait une loi qui limite la vitesse des voitures à 30 km/heure devant les écoles, le Gouvernement va mettre des panneaux 30 km/heure près des écoles pour obliger les voitures à ralentir à 30 km/heure. Si une voiture dépasse les 30 km/heure devant une école, elle va recevoir une amende à payer à la police (à la Justice).

DE QUOI L'ÉTAT FÉDÉRAL S'OCCUPE-T-IL?

L'État Fédéral s'occupe des matières dont ni les Communautés, ni les Régions ne traitent.

Toutes ces matières sont gérées par le Gouvernement Fédéral, qui est composé de plusieurs ministres et présidé par le premier ministre ou la première ministre.

Au Parlement Fédéral, les parlementaires discutent de toutes ces matières et peuvent créer des lois.



LA DÉFENSE

L'armée belge et la défense du territoire.

L'ÉCONOMIE ET LE TRAVAIL

Le commerce, les banques, l'emploi, ...

LES FINANCES

Les taxes, le budget, ...

L'INTÉRIEUR

La police, les pompiers, l'organisation des élections, ...

LA JUSTICE

Les tribunaux, les prisons, ...

LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LES PENSIONS

L'aide aux personnes les moins riches et à celles qui ne travaillent plus, ...

LA SANTÉ PUBLIQUE

Les hôpitaux, les médicaments, les vaccins, ...

LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

Le réchauffement climatique, le chauffage, l'électricité, ...

LA MOBILITÉ

Les avions, les chemins de fer, ...

MAIS AUSSI À PROPOS

De la migration
Des relations avec les autres pays.
De la lutte contre le sexisme, le racisme et les discriminations.
...

Qu'est-ce que le Parlement Fédéral?

Voici le bâtiment dans lequel se trouve le Parlement Fédéral, également connu sous le nom de Palais de la Nation. À l'intérieur du bâtiment du Parlement, vous trouverez la Chambre (en vert) et le Sénat (en rouge).

LA CHAMBRE ET LE SÉNAT

Le Parlement Fédéral belge est composé de **deux assemblées** la **Chambre** et le **Sénat**.

La **Chambre** rassemble les personnes élues lors des élections fédérales. Elles représentent l'ensemble des Belges. Ce sont elles qui votent les lois de notre pays et discutent des choses importantes pour la Belgique. Ce sont des **députés et députées**, **et il y en a 150 au total** : 89 parlent flamand, 61 parlent français, car il y a plus de Belges qui parlent flamand que français.

Le **Sénat** réunit des personnes qui ont été élues dans les autres Parlements du pays, dans les Communautés et les Régions pour discuter de certains sujets. Ce sont des **sénateurs et sénatrices**.





L'hémicycle du Sénat



Escalier de la Chambre



L'hémicycle de la Chambre



Salle de Commission moderne



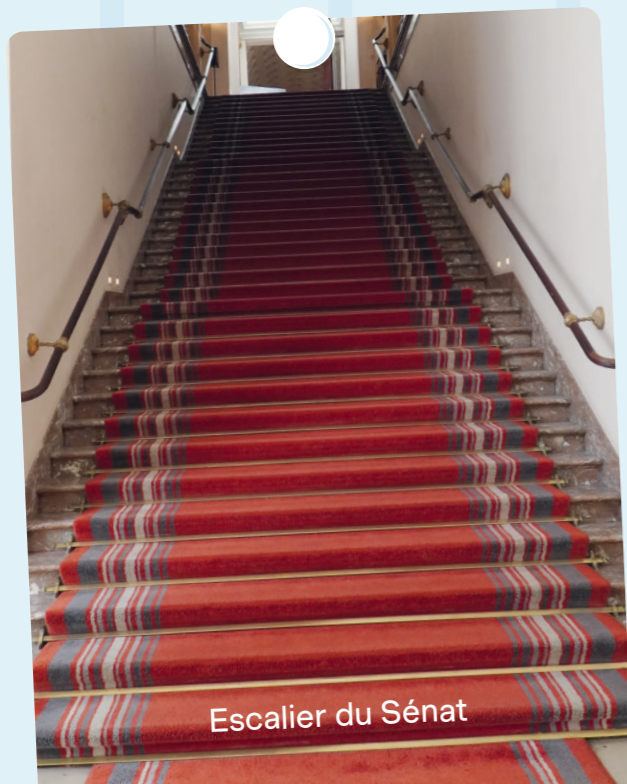
Péristyle



Salle de lecture



Salle de Commission historique



Escalier du Sénat

Que fait le Parlement Fédéral?



LES PARLEMENTAIRES ONT PLUSIEURS TÂCHES

ACCORDER SA CONFIANCE AU GOUVERNEMENT

Chaque fois qu'il y a un nouveau gouvernement, il doit demander «la confiance» du Parlement. Les parlementaires doivent voter pour dire si ils ou elles sont d'accord avec la mise en place de ce gouvernement. Le gouvernement doit obtenir la majorité des voix pour obtenir la confiance. C'est-à-dire la moitié + 1.

Si ce n'est pas le cas, il faut former un autre gouvernement, avec d'autres partis politiques et d'autres ministres.

CONTRÔLER LE GOUVERNEMENT

INTERPELLATION DES MINISTRES : Un membre du Parlement peut "interpeller" ou interroger un ou plusieurs ministres pour vérifier si les ministres ont fait ce qui leur était demandé et n'ont pas fait d'erreurs.

Cela signifie qu'un ministre doit répondre à une question du Parlement.

Si un ou une ministre a fait une faute grave, les parlementaires peuvent lui demander de démissionner.

QUESTION PARLEMENTAIRE : Une question peut être posée par écrit à un ministre spécifique. Ce dernier doit alors répondre dans un délai de 20 jours. Un député peut également poser une question directement au gouvernement (oralement et non par écrit). Cela se fait généralement le jeudi entre 14 et 15 heures et est connu sous le nom de "séance de questions".

CONTRÔLER LE BUDGET

Va-t-on donner plus d'argent aux personnes au chômage, financer la construction de nouvelles éoliennes, ou acheter du nouveau matériel pour l'armée? C'est le gouvernement qui décide du budget.

Mais le gouvernement ne décide pas seul! Le Parlement doit aussi être d'accord, et ensuite vérifier si l'on fait bien ce qu'il faut avec tout cet argent. Le budget de l'État proviennent principalement des impôts. Il est donc très important de contrôler l'utilisation de cet argent, afin de ne pas dépenser plus d'argent qu'il n'en rentre.

ADOPTER DES LOIS

Seuls les parlementaires et les ministres du gouvernement peuvent créer des LOIS.

- Lorsqu'un ou une ministre crée une loi, on l'appelle **PROJET DE LOI**.
- Lorsqu'un député ou une députée crée une loi, cela s'appelle une **PROPOSITION DE LOI**.

CRÉER DE COMMISSIONS D'ENQUÊTE

La Chambre des représentants peut créer des commissions d'enquête parlementaires en cas de problèmes graves dans la société. Ces commissions peuvent proposer des solutions ou signaler des choses qui manquent dans la société.

Les parlementaires peuvent y faire beaucoup de choses, comme chercher des preuves, écouter au téléphone, interroger des témoins importants pour comprendre le problème. Ces commissions écrivent un rapport afin d'expliquer ce qu'elles ont découvert et les solutions possibles. Ce rapport, et surtout les solutions qu'il propose, est soumis au vote de la Chambre des représentants.

RATIFIER LES TRAITÉS INTERNATIONAUX

Lorsque la Belgique passe des accords avec d'autres pays, c'est le Parlement qui doit dire s'il est d'accord ou non. S'il vote pour, on dit que la Belgique a « ratifié » un accord ou un traité.



MODIFIER LA CONSTITUTION

La Constitution est le texte fondateur de la Belgique. C'est ce texte qui indique, par exemple, que la Belgique est une Démocratie où tout le monde est libre, que le chef de l'État est le Roi, qu'il existe des Régions et des Communautés, etc.

Les démarches pour modifier ce texte sont très compliquées. Le Parlement décide quelle partie on pourrait changer et quelles modifications seront apportées.

1. La déclaration de révision : les assemblées législatives (Parlement et Sénat) et le gouvernement doivent d'abord établir une liste des articles de la Constitution qui peuvent être révisés.
2. Le Parlement et le Sénat sont dissous, c'est-à-dire que tous les membres sont démis de leurs fonctions.
3. Les élections législatives auront lieu dans les 40 jours qui suivent
4. Un nouveau parlement et un nouveau gouvernement constituent le "pouvoir législatif" : eux seuls peuvent modifier les articles prévus.
5. Un article de la Constitution ne peut être révisé que s'il y a une double majorité :
 - 2/3 des députés doivent être présents
 - 2/3 des votes doivent être "oui".

LE SAVAIS-TU ?

Au Parlement, il y a toujours eu plus d'hommes que de femmes. Pourtant, il y a plus de femmes dans la population belge!

Lorsqu'on a créé la Belgique en 1830, les femmes ne pouvaient pas voter! Il a fallu attendre 118 ans pour qu'elles puissent le faire. La première femme à siéger au Parlement était la sénatrice **Marie Spaak-Janson** (sur la photo). Depuis, la Belgique a voté des lois pour que les femmes soient mieux représentées.

Au fur et à mesure, les femmes ont été de plus en plus présentes au Parlement. Aujourd'hui, presque la moitié des parlementaires sont des femmes. Un jour, elles seront peut-être plus nombreuses que les hommes!



Le rôle du Sénat

Avant, les lois étaient discutées aussi au Sénat. Mais son rôle a beaucoup changé, et certaines personnalités politiques voudraient encore le modifier, voire carrément le supprimer!

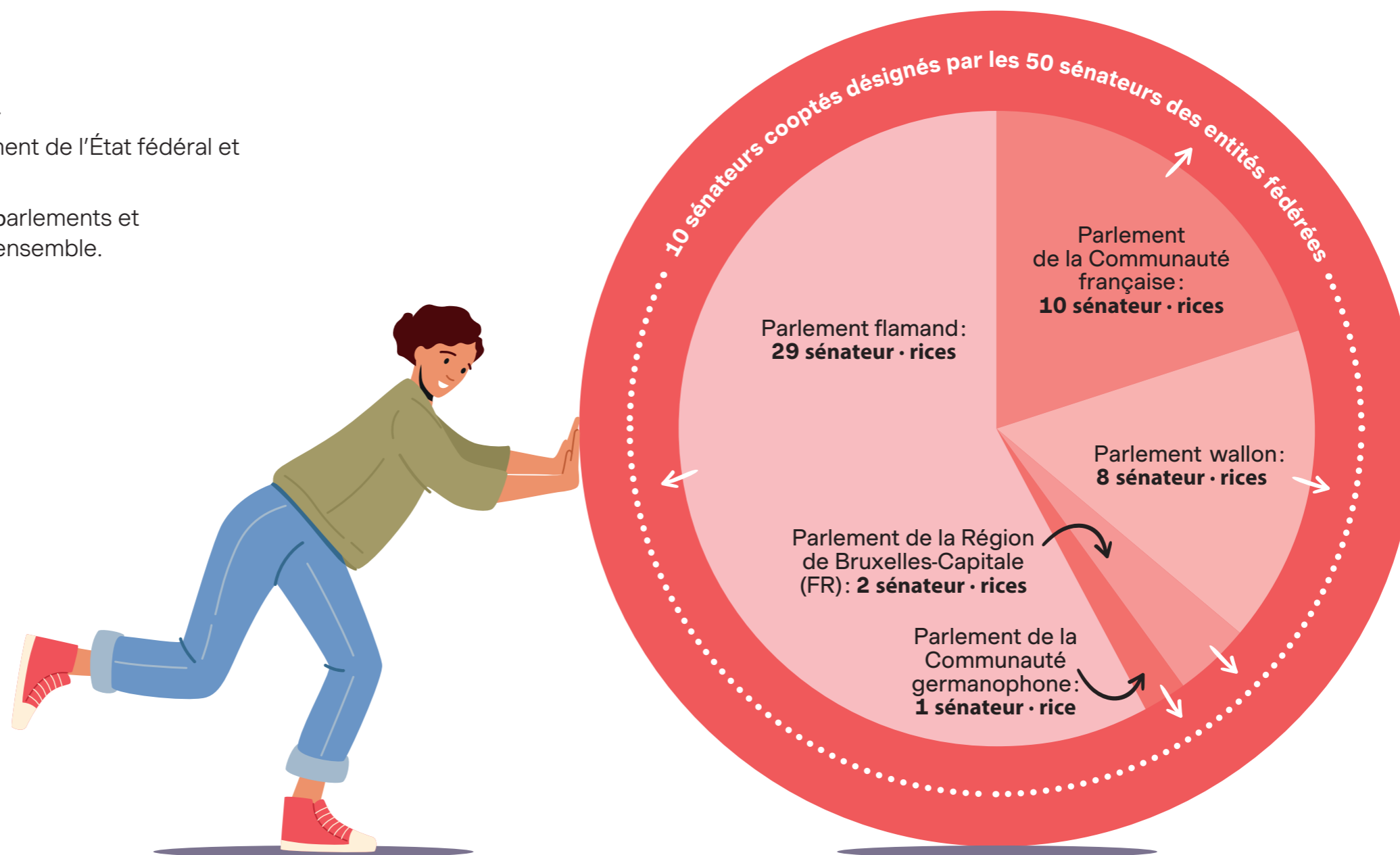
Aujourd'hui, c'est un endroit où des parlementaires de toutes les Régions et les Communautés peuvent se rencontrer et discuter de sujets qui les concernent toutes et tous.

QUE FAIT LE SÉNAT ?

- Modifier la Constitution comme la Chambre.
- Créer des lois qui organisent le fonctionnement de l'État fédéral et des entités fédérées.
- Écrire des rapports pour que les différents parlements et gouvernements du pays collaborent mieux ensemble.

SÉNATEURS ET SÉNATRICES

Au total, il y a 60 parlementaires qui sont sénateurs et sénatrices : 50 viennent des autres Parlements du pays. Les 10 autres sont choisis par les 50 premiers, on dit qu'ils et elles sont «cooptés».



Les partis politiques

LA GAUCHE, LA DROITE, C'EST QUOI?

En politique, on dit souvent que les partis politiques sont "de gauche", "du centre", ou "de droite" en fonction de leurs idées.

À gauche, ce sont généralement des partis qui veulent plus d'égalité dans la société (entre riches et pauvres; les hommes et les femmes par exemple), combattent la pauvreté et se préoccupent de l'environnement.

À droite, ce sont des partis qui valorisent la liberté, le développement économique, le mérite, et parfois la tradition et l'ordre.

Au centre, ce sont des partis qui mélangent des idées de gauche et de droite.

Il existe également des extrémités à cet axe: l'extrême gauche et l'extrême droite. Les partis d'extrême gauche, ou de "gauche radicale" veulent tout changer dans notre société, et que tout le monde partage la même richesse.

Les partis d'extrême droite sont souvent jugés comme intolérants avec les personnes étrangères et sont contre notre système démocratique. Aucun autre parti ne veut s'associer à eux en général.

En Belgique, tous ces mouvements ont déjà été au gouvernement, même l'extrême droite, durant la Deuxième Guerre mondiale.



DES NUANCES DE COULEURS


En Belgique, c'est parfois compliqué de comprendre la différence entre les différents partis, car il y en a beaucoup. Pour faire un gouvernement, il faut au moins deux partis qui doivent se mettre d'accord sur ce qu'ils vont faire ensemble. Un gouvernement peut donc être parfois un peu de gauche, parfois un peu de droite, parfois un peu du centre, ... En plus, les membres d'un même parti peuvent avoir des avis différents sur certaines questions. L'axe gauche-droite est donc plus compliqué qu'il n'y paraît et il faut toujours être prudent avant de placer un parti sur cet axe.

LES PARTIS FRANCOPHONES ET NÉERLANDOPHONES

En Belgique, avant les années 1960, tous les partis étaient unitaires. C'est-à-dire qu'ils s'adressaient tant aux Francophones qu'aux Flamands. Mais petit à petit, tous se sont scindés en deux partis distincts, qui partagent une idéologie commune, mais s'adressent à leur propre électorat dans sa langue. Aujourd'hui en Belgique, les francophones peuvent voter pour des partis francophones et les Flamands pour des partis flamands. Il n'existe plus qu'un seul parti unitaire représenté au parlement fédéral, le PTB-PVDA.

Certains partis n'ont pas de contrepartie en langue étrangère. C'est le cas, par exemple, des partis qui souhaitent l'indépendance de la Flandre. Durant un temps, il a existé un parti d'extrême droite francophone, mais il n'existe plus.

Deux partis écologistes ont été créés après la scission des autres partis, mais ils sont pourtant les plus unis, car ils forment un seul groupe parlementaire (voir page 25).



Nom: PTB-PVDA
Parti du Travail de Belgique
Partij van de Arbeid van België Extrême gauche ou gauche radicale

Idéologie: Anticapitalisme-marxisme

- Veut que tout le monde travaille ensemble et partage tout équitablement, de sorte que personne ne soit très riche ou très pauvre.
- Défend les droits des personnes qui travaillent mais ne gagnent pas beaucoup d'argent
- Tout le monde est le bienvenu en Belgique, d'où qu'il vienne dans le monde (migration)
- Veut trouver une solution au réchauffement de la planète

Créé en 1979
Parti Unitaire

Participations gouvernementales: 0

Nombre de Premier Ministres: 0



Nom: PS
Parti Socialiste

Gauche /
 centre-gauche

Idéologie: Social-démocratie

Ancêtre créé en 1885
Équivalent flamand: Vooruit

Participations gouvernementales: 22 depuis 1972

Nombre de Premier Ministres: 2

- Veut s'assurer que les personnes sans emploi ou en difficulté soient aidées par l'État
- Veut résoudre le problème de la pauvreté
- Tout le monde est le bienvenu en Belgique, d'où qu'il vienne dans le monde (migration)
- Veut trouver une solution au réchauffement climatique
- Veut que la Wallonie occupe une place importante en Belgique



Nom: VOORUIT

Gauche /
 centre-gauche

Idéologie: Social-démocratie

Ancêtre créé en 1885
Équivalent francophone: PS

Participations gouvernementales: 18 depuis 1972

Nombre de Premier Ministres: 0

- Veut s'assurer que les personnes sans emploi ou en difficulté soient aidées par l'État
- Veut résoudre le problème de la pauvreté
- Tout le monde est le bienvenu en Belgique, d'où qu'il vienne dans le monde (migration)
- Veut trouver une solution au réchauffement climatique
- Veut que la Flandre occupe une place importante en Belgique



Nom: GROEN!

Gauche /
 centre-gauche

Idéologie: Écologie politique

Créé en 1981
Équivalent francophone: Ecolo

Participations gouvernementales: 2 depuis 1972

Nombre de Premier Ministres: 0

- Veut surtout trouver une solution au réchauffement de la planète
- Estime que l'économie et l'industrie doivent moins polluer
- Tout le monde est le bienvenu en Belgique, d'où qu'il vienne dans le monde (migration)
- Veut résoudre le problème de la pauvreté



Nom: ECOLO
Écologistes confédérés pour l'organisation de luttes originales

Gauche /
 centre-gauche

Idéologie: Écologie politique

Créé en 1980
Équivalent flamand: GROEN!

Participations gouvernementales: 2 depuis 1972

Nombre de Premier Ministres: 0

- Veut surtout trouver une solution au réchauffement de la planète
- Estime que l'économie et l'industrie doivent moins polluer
- Tout le monde est le bienvenu en Belgique, d'où qu'il vienne dans le monde (migration)
- Veut résoudre le problème de la pauvreté



Nom: **LES ENGAGÉ.ES** Centre / centre-gauche

Idéologie: **Humanisme démocrate**

Ancêtre créé en 1894
Ancien équivalent flamand: **CD&V**
Participations gouvernementales: **24 depuis 1972**

Nombre de Premier Ministres: **1**

- Veut trouver une solution au réchauffement de la planète
- Veut une économie saine et un meilleur environnement
- Tout le monde est le bienvenu en Belgique, d'où qu'il vienne dans le monde (migration)
- Trouve la Belgique importante, mais veut en changer l'organisation



Nom: **CD&V** Centre / centre-droite
Christen-Democratisch en Vlaams

Idéologie: **Démocratie chrétienne**

Ancêtre créé en 1894
Ancien équivalent francophone: **LES ENGAGÉ.ES**
Participations gouvernementales: **30 depuis 1972**

Nombre de Premier Ministres: **8**

- Veut une économie saine avec des gens heureux
- Veut que la Flandre occupe une place importante en Belgique
- Veut que nous contrôlions correctement les personnes qui désirent venir vivre en Belgique
- Veut une économie saine et un meilleur environnement
- A des valeurs religieuses chrétiennes



Nom: **DÉFI** Centre / centre-droite
Démocrate fédéraliste indépendant

Idéologie: **Fédéralisme**

Créé en 1964
Pas d'équivalent néerlandophone

Participations gouvernementales: **9 depuis 1972**

Nombre de Premier Ministres: **0**

- Défend les francophones à Bruxelles et autour de Bruxelles
- Considère que la Belgique est importante, mais veut en changer l'organisation
- Veut une économie saine, une meilleure protection de l'environnement et des gens qui se sentent heureux
- Tout le monde est le bienvenu en Belgique, d'où qu'il vienne dans le monde (migration)



Nom: **Open VLD** Droite / centre-droite
Open Vlaamse Liberalen en Democraten
"Libéraux et démocrates flamands"
Idéologie: **Libéralisme**

Ancêtre créé en 1846
Équivalent francophone: **MR**

Participations gouvernementales: **21 depuis 1972**

Nombre de Premier Ministres: **2**

- Souhaite une économie saine dans laquelle de nombreuses personnes travaillent
- Veut que nous contrôlions correctement les personnes qui désirent venir vivre en Belgique
- Veut que les Belges se sentent en sécurité en Belgique
- Veut que la Flandre occupe une place importante en Belgique



Nom: **MR** Droite / centre-droite
Mouvement Réformateur
"Hervormingsbeweging"

Idéologie: **Libéralisme**

Ancêtre créé en 1846
Équivalent néerlandophone: **open VLD**

Participations gouvernementales: **21 depuis 1972**

Nombre de Premier Ministres: **2**

- Souhaite une économie saine dans laquelle de nombreuses personnes travaillent
- Veut que nous contrôlions correctement les personnes qui désirent venir vivre en Belgique
- Veut que les Belges se sentent en sécurité en Belgique
- Trouve qu'une Belgique unie est importante



Nom: **NVA** Droite
Nieuw-Vlaamse Alliantie
"Alliance néo-flamande"

Idéologie: **Nationalisme**

Créé en 2001
Pas d'équivalent francophone

Participation gouvernementale: **1 depuis 1972**

Nombre de Premier Ministres: **0**

- Souhaite que la Flandre devienne un pays séparé de la Wallonie
- Souhaite une économie saine dans laquelle de nombreuses personnes travaillent
- Veut que nous contrôlions correctement les personnes qui désirent venir vivre en Belgique
- Veut que les Belges se sentent en sécurité en Belgique



Nom: **VLAAMS BELANG** Extrême droite
"Intérêt flamand"

Idéologie: **Nationalisme-populisme**

Créé en 1978
Plus d'équivalent francophone

Participations gouvernementales: **0**

Nombre de Premier Ministres: **0**

- Veut que la Flandre devienne un pays séparé de la Wallonie
- Ne veut pas que des personnes d'autres pays viennent vivre en Belgique
- Veut que les Belges se sentent en sécurité en Belgique
- Est contre l'avortement, le mariage homosexuel et le féminisme
- N'est pas sûr qu'il y a vraiment un réchauffement climatique

Les partis au Parlement

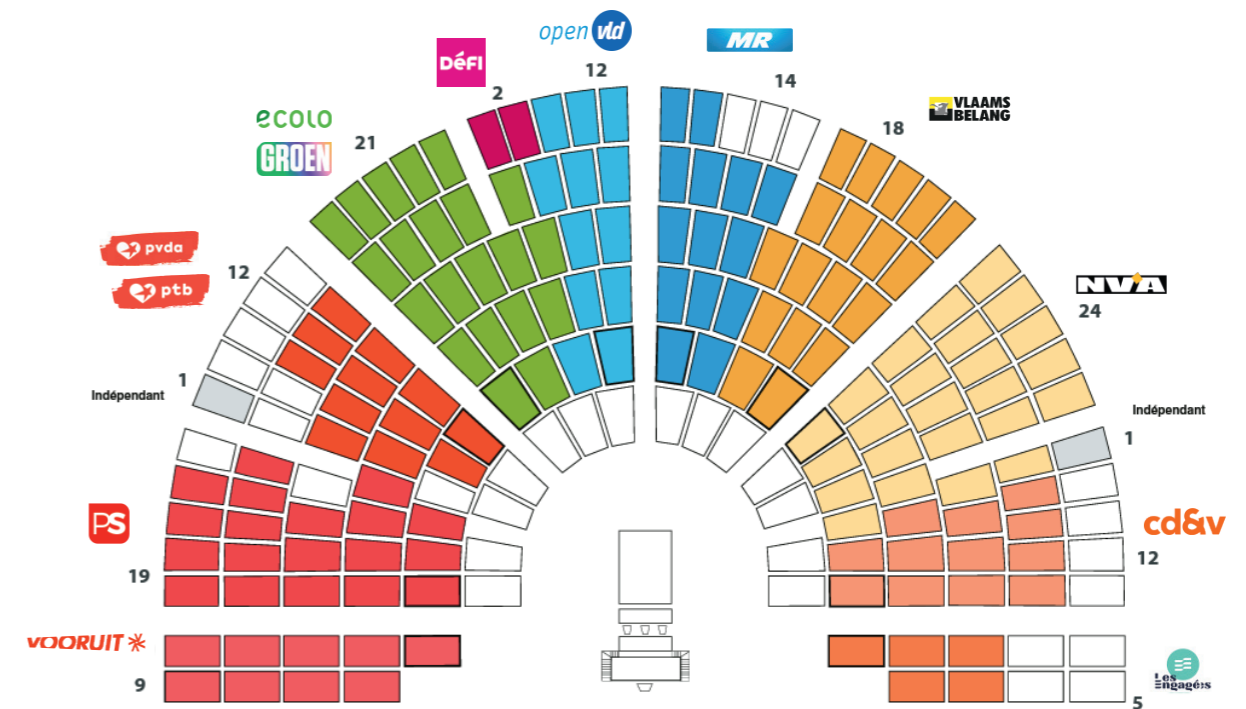
Pour former un gouvernement, plusieurs partis doivent se mettre ensemble. Ils sont obligés de compter 76 députés ou députées sur 150, et 31 sénateurs ou sénatrices sur 60 pour former ce qu'on appelle **une majorité**. On dit que ces personnes "occupent un siège" à la Chambre ou au Sénat.

En 2023-24, la majorité au Parlement fédéral est constituée du PS, du Vooruit, du MR, de l'Open VLD, de Groen-Ecolo et du CD&V.

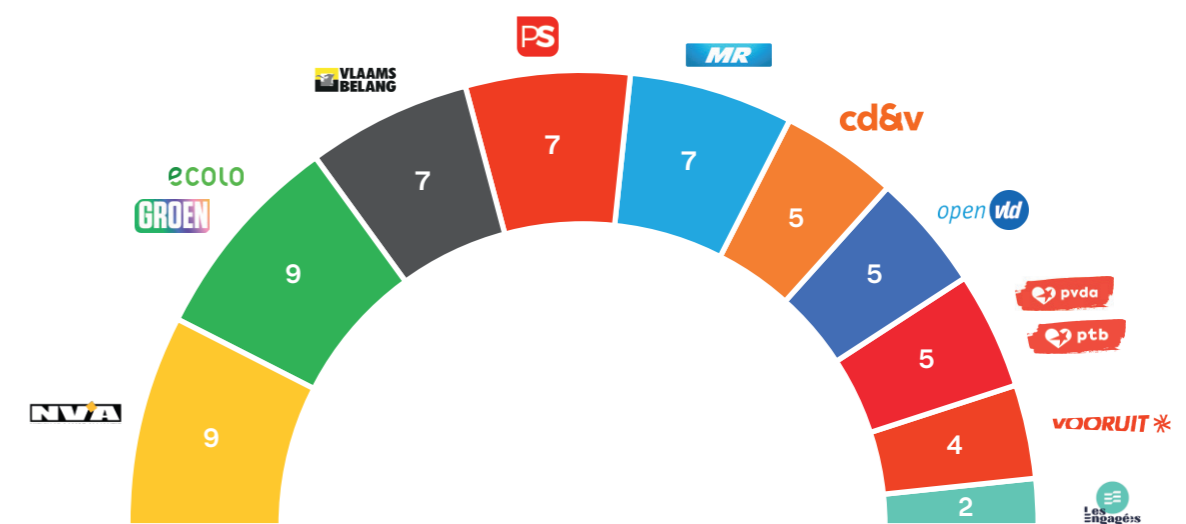
Les partis qui ne sont pas au gouvernement forment ce qu'on appelle l'**opposition**.

Les partis qui obtiennent plus de 5 sièges à la Chambre ont le droit de former **des groupes politiques**. Cela leur permet d'avoir plus d'importance et de recevoir de l'argent.

Attention! Il ne faut pas forcément être dans un parti pour siéger au Parlement! On peut aussi être "indépendant", car tout le monde peut se présenter aux élections pour être élu.



COMPOSITION ACTUELLE DE LA CHAMBRE
150 personnes sont élues: 89 parlent flamand, 61 parlent français



COMPOSITION ACTUELLE DU SÉNAT
60 personnes dont 50 viennent des autres Parlements en Belgique et 10 sont sélectionnées par les 50 premières.

Le chemin d'une loi

LOIS NORMALES

C'est à la **Chambre** que les lois sont discutées et votées, par les députées et députés.

Pour que les lois puissent voir le jour, il y a un important travail de préparation. Il faut faire des recherches sur le sujet, en discuter entre les différents partis ou au gouvernement, écrire le texte, en débattre au Parlement, peut-être lui apporter des modifications avant de le voter.

Bref, le chemin que fait une loi peut être long! Cela peut parfois prendre entre deux à trois ans.

Les député-es commencent le travail dans les **COMMISSIONS** :

- Les commissions sont des groupes de parlementaires qui débattent d'un texte de loi avant de le proposer à l'ensemble des autres parlementaires.
- Il y a 11 commissions, et chacune à sa spécialité: la Justice, la Défense, les Affaires étrangères, etc.
- Il y a 17 membres dans chaque commission.
- Tous les partis les plus importants ont le droit d'avoir une place en commission, selon le nombre de membres élus à la Chambre.
- C'est là que le projet de loi ou la proposition de loi subit souvent des changements appelés "amendements".
- Il faut que la commission vote le texte de loi une fois que celui-ci est prêt. Plus de la moitié des membres doivent voter "pour", sinon le texte de loi est abandonné.

Si le texte et les amendements sont adoptés, le tout passe à l'**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE** :

- Là, tous les députés et toutes les députées, qui se déplacent à l'Assemblée (qui à toujours lieu le jeudi), expliquent les discussions qui ont lieu dans les commissions.
- Ces personnes discutent des lois en cours de rédaction dans les commissions, donnent leur avis, disent si elles vont voter pour ou contre et pourquoi.
- Si une majorité de députés et députées (76 personnes sur un total de 150) est d'accord, alors la loi est votée.
- Le roi doit alors symboliquement signer la loi qui est publiée dans un registre officiel où sont rassemblées toutes les lois: le "Moniteur belge".
- En principe, la loi entre en vigueur 10 jours après sa publication. Le gouvernement doit alors s'assurer qu'elle sera bien respectée dans tout le pays.





Le **Gouvernement** dépose un **projet** de loi.

Le **Parlement** dépose une **proposition** de loi.

L'une des 11 **commissions** examine le texte, le modifie si besoin (amendements), l'adopte ou le rejette.

Si le texte et les amendements sont adoptés, le tout passe à l'Assemblée plénière.

À l'**Assemblée plénière**, on explique le déroulement des travaux de la commission. Le tout est rediscuté et finalement voté.

Si une majorité (moitié +1) accepte la proposition, elle est confirmée par la signature du roi.

Le texte de la nouvelle loi est ensuite publié au **Moniteur belge**.

Le gouvernement doit ensuite tout mettre en œuvre pour appliquer la nouvelle loi.

Si lors du vote, la commission rejette le projet, c'est la fin du processus.

Lois spéciales et Constitution

LOIS SPÉCIALES

À côté des lois normales, il existe également des **lois spéciales**. Une loi spéciale est une loi qui traite de matières "communautaires", c'est-à-dire comment les habitants et habitantes qui parlent différentes langues et habitent différentes Régions en Belgique vivent ensemble. Pour être votées, il ne faut pas seulement que la majorité de la Chambre soit d'accord avec ces lois spéciales, il y a d'autres conditions :

- Il faut la majorité des élus et élues parlant flamand, et la majorité des élus et élues parlant français. On appelle cela avoir la majorité dans chaque "groupe linguistique".
- Il faut que $\frac{2}{3}$ des députés et députées votent "pour" la loi.

Ainsi, les élus et élues d'un groupe linguistique ne peuvent pas imposer leur volonté aux autres.

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION

La Constitution (voir page 15) ne peut être modifiée que si deux tiers des parlementaires de la Chambre et du Sénat sont d'accord.

GROUPES
linguistiques

constitution

$\sqrt{200}$



2019
2020
2021



50%

$\frac{1}{3}$



Comment devenir Parlementaire ?

**Madame X veut devenir Députée et se présenter aux élections fédérales.
Que doit-elle faire pour cela ?**

1. POUR POUVOIR SE PRESENTER AUX ELECTIONS MADAME X DOIT :

- Être Belge
- Jouir de ses droits politiques et civils (ne pas avoir commis de crime grave et être sain d'esprit)
- Avoir 18 ans
- Avoir son domicile principal en Belgique



2. LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

La Belgique est divisée en 11 circonscriptions. Ce sont des zones bien définies pour lesquelles il faut élire des personnes lors des élections. Chaque zone correspond à une Province en Belgique. Nous avons 10 Provinces. Bruxelles est la 11^{ème} circonscription.

Si Madame X vit à Bruxelles, seules les personnes habitant la circonscription de Bruxelles pourront voter pour elle.

Si elle est élue, Madame X siègera avec les autres personnes représentant Bruxelles, mais aussi celles d'Anvers, Liège, etc. Plus il y a de personnes qui vivent dans une circonscription, plus celle-ci sera représentée par des élus et élues.

3. LA LISTE ELECTORALE

Le jour des élections, les électeurs et les électrices choisissent une liste pour laquelle voter.

Madame X doit se présenter sur l'un de ces listes, sur laquelle généralement les candidats et candidates d'un même parti se présentent. Un parti a une liste différente dans chaque circonscription.

Mais Madame X peut aussi se faire élire comme candidate indépendante si elle ne veut pas rejoindre un parti.

Elle doit obtenir suffisamment de voix par rapport aux autres listes et candidats/candidates pour être élue.

Pour qu'une liste ait droit à avoir un élu ou une élue, il faut qu'elle dépasse au moins 5% des voix dans sa circonscription.

4. MADAME X EST ÉLUE ELLE DEVIENT DÉPUTÉE

Elle va pouvoir siéger à la Chambre. Avant d'entrer en fonction, elle doit prêter le serment suivant: «Je jure d'observer la Constitution.»

Une semaine à la Chambre

LUNDI:

Le lundi matin, en principe, les membres importants des partis politiques se réunissent lors des "bureaux de parti".

C'est lors de ces réunions que les partis émettent des avis sur une loi, une mesure du gouvernement, un fait d'actualité important, etc.

Le lundi se réunissent aussi des commissions d'enquête.

MARDI:

Le mardi, les commissions parlementaires se réunissent. Elles examinent des propositions de loi et des projets de loi ou interpellent les ministres. Parfois, la Chambre se réunit en séance plénière, mais c'est exceptionnel.

MERCREDI:

Le mercredi, la "conférence des présidents" se réunit. Les personnes qui président la Chambre et les différents groupes politiques se mettent d'accord sur le programme de la séance plénière du jeudi. Ils établissent l'**ordre du jour**.

Comme le mardi, le mercredi est également un jour de réunions des commissions.

JEUDI:

Le jeudi matin chaque groupe politique se réunit pour se positionner sur ce qui va être discuté en plénière.

L'après-midi est réservée à la séance plénière. Entre 14 et 15 h, c'est l'heure des questions orales: les députées et députés interrogent les ministres sur des sujets d'actualité.

Ensuite, vient le temps du débat sur les lois qui sont proposées au vote.

Les autres activités parlementaires sont réduites au minimum afin de permettre aux parlementaires de participer aux votes.

VENDREDI:

Généralement, le vendredi il n'y a pas d'activité parlementaire afin de permettre aux parlementaires de se consacrer à leurs activités dans leur commune ou Région. Parfois des commissions d'enquête se réunissent le vendredi.



Pourquoi les personnes se lancent dans la politique?



Sophie Rohonyi (DÉFI)

Très tôt, je me passionne pour la politique communale, avec un père secrétaire communal à Waterloo se dépensant sans compter pour la bonne gestion de sa commune pendant plus de vingt ans. Je me suis par la suite passionnée pour les principes de l'Etat de droit et, assez bizarrement, la complexité de notre système institutionnel. Mon choix d'études était alors évident: ce serait le droit à l'ULB. Ces études ont développé chez moi un intérêt aigu pour le droit public et les droits de l'Homme.

Pour en savoir plus sur Sophie Rohonyi:



Claire Hugon (Ecolo)

J'ai rejoint Écolo avant tout pour son projet émancipateur. Pour créer les conditions d'une réelle égalité à tous les niveaux, pour lutter contre la reproduction sociale et la peur qui exclut. Mais si c'est par le prisme de l'(in)justice sociale que j'ai adhéré au projet de l'écologie politique, la question environnementale ou l'éthique en politique n'en sont pas moins importantes à mes yeux; tout est lié!

Pour en savoir plus sur Claire Hugon:



Vincent Scourneau (MR)

Issu d'un milieu modeste, rien ne me prédestinait à une carrière politique. Et pourtant... Tout a sans doute commencé avec les émissions politiques du dimanche midi qui m'ont toujours attirées. Le contenu des débats était source d'échanges lors des déjeuners familiaux. C'était, pour nous, un rendez-vous à ne pas manquer. À la suite de cela, j'ai rejoint le groupe des Jeunes Réformateurs Libéraux (JRL) pour rapidement en devenir le président. Mais mon insertion dans la vie politique démarre réellement et de manière prononcée lorsque je deviens attaché parlementaire au Parlement bruxellois.

Pour en savoir plus sur Vincent Scourneau:



Malik Ben Achour (PS)

Très tôt, vers 9 ou 10 ans, à travers ses origines familiales, des situations vécues, des films qu'il découvre ou des conflits armés qui le marquent à la télévision, il développe une sensibilité forte au racisme, à la pauvreté, à l'injustice. Une sensibilité qui, à cette âge-là, n'est pas encore conceptualisée ou réfléchie. Mais une sensibilité instinctive qui ne le quittera jamais...

Pour en savoir plus sur Malik Ben Achour:



Raoul Hedebouw (PTB)

La lutte se poursuit en 1995-1996, dans le grand combat contre le plan de la ministre Laurette Onkelinx, qui prévoit de licencier 3 000 enseignants. Entre grèves de profs, d'écoliers et manifestations, le combat durera des mois. «J'ai alors décidé de m'engager au PTB», explique Raoul. Il devient alors actif dans le mouvement étudiant du PTB, Comac.

Pour en savoir plus sur Raoul Hedebouw:



Vanessa Matz (Les Engagés)

Faire l'expérience de la souffrance invalidante, c'est passer de l'autre côté du miroir et voir le monde autrement. Et d'abord la politique. Mes convictions, ma passion, mon engagement restent intacts. Comment pourrait-il en aller autrement. On ne se refait pas. Mais je dois désormais compter avec mes limites. Le temps de l'activisme tous azimuts est derrière moi. Celui de l'action ciblée sur l'essentiel est devant moi. Or, c'est justement d'essentiel que la politique a besoin. Voilà que mes contraintes physiques m'obligent à jouer en politique un autre rôle, celui justement dont la politique manque cruellement et que nous devons combler.

Pour en savoir plus sur Vanessa Matz:



Glossaire

Amendements

Lorsqu'une loi est étudiée, on peut lui apporter des modifications ou des ajouts, qui doivent aussi être votés. Ce sont les amendements.

Circonscription électorale

Division du territoire dans laquelle chaque citoyen·ne est inscrit·e pour voter. Elle correspond à l'endroit où l'on est domicilié·e, où on habite régulièrement.

Coalition

En Belgique, les partis doivent former une coalition pour faire un gouvernement, c'est-à-dire qu'ils doivent se mettre ensemble même s'ils n'ont pas les mêmes idées, afin d'avoir une majorité.

Commission parlementaire

Groupe constitué d'un plus petit nombre de parlementaires afin de discuter de sujets relevant de sa compétence et des projets de lois qui y sont liés.

Constitution

C'est le texte qui définit ce qu'est la Belgique, comment elle s'organise politiquement et administrativement, qui y fait quoi. Elle date de 1831 et a été modifiée 6 fois depuis.

Coopter

Choisir quelqu'un au même poste que soi. Les sénateur·rices choisissent une partie de leurs collègues en votant pour elles et eux.

Démocratie

La démocratie est une manière de diriger un pays. Il n'y a pas une seule personne au pouvoir, mais le pouvoir appartient à la

population du pays. Les citoyens du pays peuvent participer à la prise des décisions en choisissant les membres du Parlement.

Économie

L'économie, c'est tout ce qui concerne l'emploi, les entreprises, la finance, etc. Elle veille à la fois à la distribution de l'argent au niveau du pays, par exemple l'argent pour les entreprises, et de la distribution de l'argent entre les personnes.

Entités fédérées

En Belgique, ce terme désigne les Parlements et gouvernements des communautés et des régions, donc de la Flandre, de la Wallonie, de la région bruxelloise, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la communauté germanophone.

Gouvernement

Le gouvernement est l'ensemble des institutions et des personnes chargées d'exercer le pouvoir exécutif dans un pays. Ce sont les ministres et leurs ministères.

Groupe linguistique

Au Parlement fédéral, il existe deux groupes linguistiques qui divisent les élu·es selon leur communauté: le néerlandophone et le francophone. Les citoyen·nes élisent des député·es dans un de ces deux groupes en fonction de la circonscription où ils/elles se trouvent.

Groupe politique

Les élu·es d'un ou plusieurs partis peuvent se réunir en groupe politique. Pour composer un groupe à la Chambre, il faut 5 élu·es, tandis qu'au Sénat il en faut 2. Ces groupes peuvent avoir plus de

financement, plus de poids dans certaines décisions, ou sont mieux représentés dans les instances du Parlement, comme les commissions.

Impôts

Les habitants et les entreprises d'un pays doivent verser de l'argent au gouvernement. Le gouvernement peut alors utiliser cet argent pour construire des hôpitaux, des routes, ou payer les enseignants, etc.

Juge d'instruction

Juge qui mène une enquête et peut décider de porter atteinte aux libertés de personnes suspectes: les mettre en prison, les mettre sous écoute ou faire des perquisitions (des fouilles) chez elles. Les commissions d'enquête parlementaire ont les mêmes pouvoirs.

Migration

La migration est le déplacement de personnes d'un lieu à un autre ou d'un pays à un autre. Par exemple, les gens migrent pour vivre ou travailler dans un autre pays.

Moniteur belge

Le Moniteur belge est le journal officiel publiant les lois et autres textes réglementaires de l'État belge. Une loi n'entre pas en vigueur tant qu'elle n'apparaît pas au Moniteur.

Parlement

Le Parlement est l'organe législatif d'un pays. Il est composé de représentants élus ou désignés, chargé de créer, modifier et supprimer les lois. Il joue un rôle clé dans le bon fonctionnement d'un pays en débattant des questions politiques, en

votant sur les propositions de lois et en exerçant un contrôle sur l'exécutif.

Perquisitions

Lorsque les policiers fouillent une maison ou un appartement avec l'autorisation de la Justice.

Plénière

Une séance plénière est une réunion qui convie toutes les élu·es d'un hémicycle pour débattre ou voter. À la Chambre, elle se tient tous les jeudis. Au Sénat, elles ont lieu une fois par mois, un vendredi.

Produit intérieur brut (PIB)

Évaluation de l'ensemble des richesses produites au sein d'un pays sur une certaine période.

Réforme de l'État

On dit que l'État est réformé lorsqu'on apporte des changements importants à la Constitution ou aux lois qui organisent le système politique et administratif belge. Pour l'instant, la Belgique a connu 6 réformes.

Secrétaire d'État

Membre du gouvernement qui a un statut inférieur à celui de ministre, et qui s'occupe de certaines matières en particulier. Un·e secrétaire d'État est toujours adjoint·e à un·e ministre.

Suffrage universel

Reconnaissance du droit de vote à l'ensemble des citoyen·nes aptes à voter, sans prendre en compte leur genre, leur milieu social, leur profession, etc.

